

## Rapport annuel 2023 sur le travail forcé et le travail des enfants

### 1. Introduction

Le présent rapport rend compte des actions entreprises par SBI au cours de la dernière année pour contrôler ses activités, y compris sa chaîne d'approvisionnement, afin de garantir que l'entreprise ne soit pas impliquée et ne favorise en aucune manière le travail forcé et le travail des enfants sous quelque forme que ce soit.

### 2. Présentation de l'entreprise

Gestion Jaymac Inc. est la société mère de plusieurs filiales. Pour les fins de ce rapport nous allons appeler ce regroupement d'entreprise "SBI". SBI est une entreprise qui conçoit, fabrique et commercialise des produits de chauffage résidentiels, vendus à travers le monde. L'entreprise exploite trois usines de fabrication et un centre de distribution situés au Canada et aux États-Unis, ainsi qu'un centre de distribution en Australie. Les produits sont fabriqués à partir de matériaux et de composants provenant principalement d'Amérique du Nord, mais également d'Europe et d'Asie. Cela implique que l'entreprise collabore avec plusieurs fournisseurs et sous-traitants pour soutenir ses opérations.

### 3. Actions posées dans la dernière année

Au cours de la dernière année, SBI a entrepris les actions suivantes pour réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants :

- Élaboration et mise en place d'une politique concernant le travail forcé et le travail des enfants.
- Partage de cette politique avec ses fournisseurs et partenaires commerciaux.
- Mise à jour du questionnaire de conformité fournisseur, document central de l'analyse des risques et intégré au processus d'ouverture de compte et de mise à jour des dossiers fournisseurs, pour y inclure des questions relatives au travail forcé et au travail des enfants.
- Évaluation des catégories d'achats afin d'évaluer les risques associés.
- Évaluation ciblée de certains fournisseurs pour valider les modifications apportées au questionnaire de conformité

### 4. Politique et processus de diligence

La nouvelle politique concernant le travail forcé et le travail des enfants peut être consultée en cliquant sur le lien suivant : <https://www.sbi-international.com/fr/politique-de-confidentialite-et-cookies/>

SBI a mis en place un processus d'analyse des risques de sa chaîne d'approvisionnement, basé sur ses stratégies d'approvisionnement par catégorie de composantes. Chaque année, l'équipe des achats et un représentant de l'équipe des finances analysent chaque catégorie d'approvisionnement pour évaluer les fournisseurs utilisés. Dans cette analyse, les données recueillies grâce au formulaire de conformité sont utilisées pour alimenter l'analyse des risques. À la suite de l'analyse des risques préliminaire, des actions supplémentaires telles que des visites des lieux de fabrication sont identifiées lorsque nécessaire. Les actions identifiées sont incorporées dans un plan d'action qui est suivi au cours de l'année suivante par



l'équipe pour valider si les évaluations ont conduit à des découvertes nécessitant des actions supplémentaires ou si les risques identifiés ont été traités.

#### 5. Risque au niveau de la chaîne d'approvisionnement

Au fil des années, l'équipe des achats de SBI a visité plusieurs de ses fournisseurs afin de les évaluer. Les fournisseurs visités ont déjà été contrôlés et il est peu probable que leurs opérations manufacturières aient recours au travail forcé ou au travail des enfants. Les plus grands risques présentement se trouvent auprès des fournisseurs qui n'ont jamais été visités, ainsi qu'au niveau des compagnies qui vendent aux fournisseurs de SBI, car actuellement, l'entreprise n'a aucune visibilité sur ces derniers.

Au cours de l'année à venir, les risques liés au travail forcé et au travail des enfants seront identifiés avec l'aide du nouveau formulaire de conformité, en tenant compte principalement des fournisseurs qui n'ont jamais été visités et des chaînes d'approvisionnement des fournisseurs. Les actions nécessaires pour traiter les risques identifiés seront alors entreprises.

#### 6. Formation

La politique concernant le travail forcé et le travail des enfants a été présentée à l'équipe des achats corporatifs et l'équipe des ressources humaine de l'entreprise. Cette politique fait maintenant partie des documents de formation des nouveaux employés. Au début de la rencontre annuelle de revue des risques, la politique sera lue à nouveau pour s'assurer que les membres de l'équipe sont sensibilisés.

#### 7. Évaluation

SBI a implanté au sein de l'entreprise un comité de gouvernance. Les travaux effectués pour identifier les risques reliés au travail forcé et au travail des enfants ainsi que les actions réalisées pour les minimiser seront présentés au comité de gouvernance annuellement. Le comité de gouvernance aura alors le mandat d'évaluer le travail effectué et d'exiger des validations supplémentaires au besoin pour assurer que la politique de l'entreprise est respectée.

#### 8. Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, je soussigné atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le présent rapport pour l'entreprise Gestion Jaymac Inc. et ses filiales. À ma connaissance, je confirme que les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mark Murphy', written over the text of the attestation.

Mark Murphy  
PDG SBI International  
Président Gestion Jaymac Inc.  
30 mai 2024